

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE du 03 avril 2024 à 19 heures**

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à 19h00, le conseil municipal de la commune de TANNAY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. NOLOT Philippe, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

ETAIENT PRESENTS : M. NOLOT Philippe – Mme MEGY Marie-Claude – Mme DAGONNEAU Céline – M. THOULET Alain – M. GOFFIN Christophe – Mme MORLET Béatrice – M. LATRASSE David – Mme LAGUIGNER Carole – Mme COUSIN Hélène – Mme VIODÉ Françoise – Mme FONTAINE Valérie – M. ARNAUD Cyrille

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

M. DURAND Christophe a donné procuration à M. THOULET Alain

Mme GAUJOUR Frédérique a donné procuration à Mme DAGONNEAU Céline

ETAIT ABSENT :

M. RIOST Lionel

Monsieur ARNAUD Cyrille est désigné secrétaire de séance en application de l'article L2121-15 du CGCT.

A L'ORDRE DU JOUR**1 – Approbation du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2024 de la commune**

↳ Le conseil municipal donne son approbation pour le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2024 par le receveur municipal visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation, ni réserve.

2 – Compte administratif 2023 et affectation du résultat**★ COMMUNE****Fonctionnement :**

Excédent 2022 reporté 164 008,20
 Dépenses 2023 766 889,09
 Recettes 2023 983 757,56
Résultat de clôture : 380 876,67

Investissement :

Déficit 2022 reporté 158 946,05
 Dépenses 2022 405 387,73
 Recettes 2022 520 486,42
Résultat de clôture : 43 847,36

Restes à réaliser en investissement :

Dépenses : 236 698,87
 Recettes : 336 836,21
Solde restes à réaliser : + 100 137,34 €

Affectation du résultat au compte 1068 : 100 000 €

Excédent de fonctionnement au compte 002 : 280 876,67 €

↳ Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif de la commune pour l'exercice 2023 ainsi que l'affectation du résultat.

Résultat de vote : 13 pour, 0 voix contre, 0 abstention

3 – Budget primitif 2024**★ COMMUNE****Fonctionnement**

Dépenses 1 090 154,14
 Recettes 1 172 391,67

Investissement

Dépenses 2 488 083,35
 Recettes 2 488 083,35

✚ Après avoir pris connaissance du budget primitif de la commune pour l'exercice 2024, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget présenté.

Résultat de vote : 14 pour, 0 voix contre, 0 abstention

4 – Vote du taux des taxes directes locales 2024

✚ Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter le taux des taxes directes locales et de conserver les taux existants comme suit :

Taxe foncière bâtie	39,30
Taxe foncière non bâtie	44,17
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	20,88
Produit fiscal attendu : 416 416 € - le coefficient correcteur (- 47 970 €) = 368 446 €	

Résultat de vote : 14 pour, 0 voix contre, 0 abstention

5 – Subventions aux associations

✚ Après étude des dossiers de demandes de subventions des associations, le conseil décide d'attribuer une subvention aux associations ci-dessous :

- Association sportive bouliste	:	1000 €
- JST	:	1000 €
- Prévention routière	:	150 €
- Génération mouvement	:	700 €
- Comité de Jumelage	:	500 €
- Resto du Cœur	:	355 €
- Amis de la Bibliothèque	:	80 €
- La Croix-Rouge	:	50 €
- Flotteurs FM	:	50 €
- Tannaysie en Fête	:	1500 €
- La Transverse Corbigny	:	500 €
- Téléthon	:	80 €
- OGEC St Léonard Corbigny	:	400 €
- Nature en livres	:	200 €
- Société de Chasse	:	500 €
- Les Trainiaux du coin	:	500 €
- Comice agricole de Corbigny	:	50 €
Total	:	7615 €

5 – Renouvellement bail de location et restitution caution de loyer

Renouvellement bail de location professionnel – M. et Mme BONVILLAIN Cédric

Le bail de location professionnel précaire de Monsieur et Madame BONVILLAIN Cédric pour le local situé au 22 ter, rue des fossés Sud arrive à échéance le 31 mai 2024. Le nouveau bail doit être reconduit pour une durée de 6 ans. Le montant du loyer est de 683,14 € et révisable annuellement selon la base du 4^{ème} trimestre de l'indice du coût de la construction de l'année précédente. Après révision, le loyer sera fixé à 719,76 €.

✚ Le conseil municipal décide de reconduire le bail de location professionnel selon les mêmes conditions précédentes.

Restitution caution de loyer JEGO Michel

Suite au départ du locataire, Monsieur JEGO Michel, du logement communal T3 n°4 situé à la résidence LEJOUR, un état des lieux sera réalisé le 30 avril 2024 et si les lieux sont laissés dans un état satisfaisant, le Maire propose de procéder à la restitution de la caution versée soit le montant de 423 €.

✚ Le conseil municipal approuve la restitution de cette caution selon les conditions énoncées.

6 – Convention de location du local à la Croix-Rouge

La convention de location du local situé au rez-de-chaussée et à l'étage au 6 rue d'Enfer consenti à Madame JAVELLE Monique, Présidente de la Croix-Rouge de TANNAY arrive à échéance le 31 mai 2024. Le loyer mensuel actuel s'élève à 100 €.

✚ Le conseil municipal décide de reconduire la convention de location selon les mêmes clauses précédentes.

7 – Projet étude préliminaire création chemin piéton RD 119 / 34

L'agence technique départementale de Nièvre Ingénierie a proposé une étude préliminaire pour le projet de création du chemin piéton longeant la RD 119 – RD 34. (du lieu dit Les Enseignes jusqu'à la gendarmerie).

Le coût de cet avant-projet est estimé à 226 556,16 € TTC. Cette opération sera réalisée sous la maîtrise d'œuvre de Nièvre Ingénierie pour un montant d'honoraires pouvant être estimé jusqu'à 19 257,27 € TTC soit un coût total de 245 813,43 € TTC. Des subventions sont envisageables (amendes de police, DETR, DCE,...) pour cet aménagement.

↳ **Après avoir délibéré, le conseil municipal a décidé de budgétiser ce projet et de solliciter les subventions nécessaires.**

8 – Mission maîtrise d'œuvre – lancement de consultation marché public architecte

Le projet de restauration du clocher de l'Eglise étant prévu au budget 2024, il est donc nécessaire de procéder au lancement d'une consultation pour la désignation d'un cabinet ou d'un architecte qui assurera la mission de maîtrise d'œuvre pour mener à bien la réalisation des travaux.

↳ **Le conseil municipal décide de lancer la procédure de consultation de marché public pour la maîtrise d'œuvre par un architecte pour la réalisation de ce projet.**

9 – Travaux de voirie

↳ Réfection de la rue de l'Eglise

Dans le cadre des travaux de voirie dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Communauté de Communes Tannay Brinon Corbigny, un devis a été demandé à AVRE CONSEIL pour la réfection de la rue de l'Eglise, son coût s'élève à 6 922,80 € TTC.

↳ **Le conseil municipal décide d'approuver le devis présenté.**

↳ Aménagement entrée Parc Lallier

Afin de procéder à l'aménagement de l'entrée du Parc Lallier (augmentation de l'espace vert de chaque côté de l'entrée du bâtiment, avec un accès piéton en béton désactivé associé à une place de déchargement, le reste sera en enrobé), AVRE CONSEIL a chiffré le coût des travaux à 27 600 € TTC.

La maîtrise d'œuvre sera réalisée par AVRE CONSEIL et estimée à 2160 € TTC.

↳ **Le conseil municipal décide d'accepter les devis proposés pour un coût total de 29 760 € TTC.**

10 - Questions diverses

↳ Création d'un poste d'agent technique territorial

Afin de pallier au départ en retraite d'un de nos agents de maîtrise, il est donc nécessaire de créer un emploi d'adjoint technique territorial contractuel à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35h à compter du 1^{er} juin 2024 pour une durée de 6 mois.

↳ **Le conseil municipal accepte de créer ce poste d'agent technique territorial à compter du 1^{er} juin 2024.**

↳ Heures supplémentaires adjoint d'animation

Pour leur permettre de préparer les activités du mercredi et les programmes de l'accueil de loisirs, les deux adjoints territoriaux d'animation demandent de bénéficier d'heures supplémentaires.

↳ **Le conseil municipal décide d'attribuer ces heures en concluant un avenant à leur contrat de travail.**

↳ Cantine scolaire

Des soucis sont actuellement rencontrés avec notre prestataire pour les repas fournis à la cantine.

↳ **Le conseil municipal décide d'étudier diverses possibilités pour résoudre ces problèmes récurrents.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le Maire,
Philippe NOLOT



Le secrétaire de séance,
Cyrille ARNAUD

